



## **Ordre infirmier : Vers un dénouement en faveur des opposants à l'ordre !**



La ministre a mis en place un groupe de travail composé de parlementaires.  
Un texte rendant facultatif l'adhésion à l'ordre infirmier devrait être présenté avant l'été.

L'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO, SNICS-FSU, SUD et UNSA santé sociaux a rencontré le cabinet de la ministre et la DGOS le 27 février 2013.  
Elle va être reçue prochainement par le groupe de travail parlementaire.

L'intersyndicale demande que soit étudié le transfert des missions de l'ordre infirmier, notamment vers le Haut conseil des professions paramédicales et la possibilité de résilier l'adhésion à cet ordre, ce qui va de pair avec son caractère facultatif.



Dans l'immédiat le ministère missionne la DGOS de réactiver une instruction en direction de tous les établissements employant des infirmier-es du public et du privé, élargie aux deux autres versants de la Fonction Publique, celles de l'État et de la Territoriale. Une instruction qui doit, comme celle de 2010, préciser que la non adhésion à l'ordre ne doit pas mettre en difficulté les personnels infirmiers dans leur carrière, leur recrutement et l'exercice de leur profession.

L'intersyndicale, constante depuis sept ans, se satisfait de cette première étape, mais restera vigilante sur le contenu et le résultat du groupe de travail parlementaire.



L'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO, SNICS-FSU, SUD et UNSA santé sociaux, soucieuse du devenir des salarié-es de l'ordre, demande leur transfert dans les organismes publics qui reprendront les missions de cette instance.

L'intersyndicale continue de réaffirmer sa demande d'abrogation de l'ensemble des lois portant création des ordres professionnels paramédicaux.

Paris, le 1<sup>er</sup> Mars 2013

